

—
REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ariège

Arrondissement de Saint-Girons

Canton du Couserans Ouest

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOULIS**

Séance du mardi 16 avril 2019 à 20h 30.

Date de la convocation: 10/04/2019 - de l'affichage: 10/04/2019

Nom Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BAREILLE Brigitte	X		
BENDICK Rose-Marie		X	
CAZALE Frédéric		X	
DEJEAN Michel		X	
DOUMENC Raymond	X		
DURAN François	X		
ESCASSUT Claudine		X	Brigitte BAREILLE
FERAL Jeanine	X		
GALEY Aimé	X		
GALEY Jean-Claude	X		
MARIE Didier		X	Roger VIEL
NORMAND Peggy		X	Elisabeth TOTARO
PAILLAS André	X		
TOTARO Elisabeth	X		
VIEL Roger	X		
TOTAL	9	6	3

Présents: BAREILLE Brigitte, DOUMENC Raymond, DURAN François, FERAL Jeanine, GALEY Aimé, GALEY Jean-Claude, PAILLAS André, TOTARO Elisabeth, VIEL Roger.

Absents excusés : Mme ESCASSUT Claudine, procuration à Mme. Brigitte BAREILLE,
M. Didier MARIE, procuration à M. Roger VIEL,
Mme Peggy NORMAND, procuration à Mme Elisabeth TOTARO.

Absents : Rose-Marie BENDICK, CAZALE Frédéric, DEJEAN Michel.

Secrétaire de séance: Elisabeth TOTARO.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2019

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2019 vous a été transmis le 8 avril 2019, avec la convocation, et les documents budgétaires.

Observations formulées sur le compte-rendu du 22 mars 2019:

.Pas d'observations formulées.

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote.

Vote

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Signature ensuite du registre par tous les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour inscrire en questions diverses une délibération nouvelle, concernant l'avis du Conseil Municipal de Moulis sur le projet d'installation d'une scierie industrielle pour feuillus (hêtre 40 000m3 et chêne 10 000m3) près de LANEMEZAN dans les Hautes-Pyrénées. Délibération que n'avions pu prendre le 22 mars dernier, faute d'informations suffisantes.

Accord à l'unanimité

2.Approbation du compte de gestion 2018

2019 – 03 - 001 – 7.1 A

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Comptable Public a établi le Compte de Gestion et qu'après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
I Budget Principal					
Investissement	-172.644,09*	0	33.840,67	0	-138.803,42
Fonctionnement	373.006,60	152.628,09	139.258,04	0	359.636,55
TOTAL	200.362,51	152.628,09	173.098,71	0	220.833,13

Restes à réaliser 2018 : Dépenses : 337.547,00€ - Recettes 251.626,00€ , Solde 85.921,00€

Déficit d'Investissement :

(-172.644,09 + 33.840,67) = 138 803,42€ soit 138.803,00€ à reporter . ligne 001 de la SID."Déficit Investissement"

Affectation du résultat ligne 002 de la SFR :

Résultat de clôture 2018: 359.636,55 - Besoin en financement 224.724,42 = 134.911,62€ soit 134.910€.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 établi par le Comptable Public tel qu'il vient d'être présenté.

3. Approbation du Compte Administratif 2018

2019 – 03 - 002 – 7.1 A

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire un président de séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif 2018. Pour cela, il propose la présidence de Madame TOTARO Elisabeth. Cette dernière est acceptée par le Conseil Municipal.

Mme. TOTARO rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2018, a été établi par le Maire Ordonnateur après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable public, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recette ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	172.644,09	-	-	220 378.51	172 644.09	220 378.51
Opérations de l'exercice	395 711,34	429 552,01	526 398.51	665 656.55	922 109.85	1 095 208.56
TOTAL	568 355.43	429 552,01	526 398,51	886 035,06	1 094 753,94	1 315 587,07
Résultat de clôture (compte de gestion)	138 803.42			359 636,55		220 833,13
Restes à réaliser	337 547.00	251 626.00			337 547,00	251 626,00
Total cumulé	476 350,42	251 626.00		359 636.55	337 547.00	472 459,13
Résultat définitif	224.724,42 Ligne 1068 Besoin financement ligne 1068 de la SIR			138 803,42 Ligne 001 de la SID (voir calcul du déficit d'investissement) (-172 644.09 + 33 840.67 = 138 803,42)		134 912,13 Ligne 002 SFR excédent reporté (359 636.04 - 224 725.33 = 134 912,13)

2 - Constate pour la comptabilité principale, les indemnités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public n'appelle de ce fait ni observation ni réserve.

3 - Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

5 - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement: afin de couvrir le déficit.

Au compte 1068 (Recettes d'Investissement)	224 724,42
Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	134 912,13
Au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	138 803.42

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote et la procuration n'étant pas possible.

Vote

Contre	0
Abstention	0
Pour	11

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 tel qu'il vient d'être présenté.

4. Affectation du résultat de clôture 2018

2019 – 03 - 003– 7.1 A

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 doit être affecté au budget 2019, et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018:

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018.
- Considérant que le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :

	Résultat de clôtureCG 2018	Part affectée à l'investis-ement 2018	Résultats de l'exercice 2018	Restes à réaliser 2018 Dépenses D et Recettes R	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTIS.	-172 644,09	-	33 840,67	D -337.547	85.921	-224.724,42
				R 251.626		
FONCT.	373 006,60	152 628,09	139 258,04	-	-	359 636,55

Ligne 1068 SIR 224 724,42

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – crédateur)	220 378.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	235 279,00
RESULTAT DE L'EXERCICE:	0.00
EXCEDENT	139 258.00
Résultat cumulé au 31-12- 2018	359. 636.00
A. EXCEDENT AU 31/12/2018	359 636.00
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	224. 725.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
*Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau - crédateur - ligne 002)	134.910,00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'affectation du résultat de l'exercice 2018, tel qu'il vient d'être présenté.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 soit **172.644,09 - 33.840,67 = 138.804,00** soit **138.804,00** au **compte 001 en Dépenses d'Investissement**.

5 . Vote des subventions aux associations pour l'année 2019

2019 – 03 - 004– 7.1 A

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'octroi de subventions accordées par la commune aux diverses associations doit faire l'objet d'un débat en conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les subventions reconduites telles que prévues en 2018 et portées sur le tableau suivant, déjà débattues préalablement en commission des finances :

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE POUR 2019
ART'PULSION	100,00 €
Patrimoine moulisien	2.000,00€
APE	600,00 €
Bouge avec Moulis	600,00 €
Lez'Country	100,00 €
Autrefois le Couserans	100,00 €
Association Communale de Chasse Agréée	400,00 €
Aubert en fête	2.000,00€ +frais de location de chapiteau dans la limite de 600€ maximum
Comité des Fêtes de Luzenac	-
Comité des Fêtes de Moulis	2.000,00€
Coopérative Scolaire	1 350,00 €
Ecole de Musique de Saint-Girons	240,00 €
Jazz Session	200,00 € si sollicitée
Moulis Gymnastique	-
Pastous et Pastourétos	250,00 €
Transhumances en Bethmale	100,00 €
Association pour le Permis de recherche de la mine de SALAU à PPERMS	100,00 €
Association Lez'Art animations mensuelles	Gratuité de la Salle
Guerre des demoiselles	200,00 €
SN meilleurs ouvriers de France	
TOTAL SUBVENTIONS (ligne 6574)	10.940 €

Les quatre élus concernés se sont retirés au moment du vote (Roger VIEL, Brigitte BAREILLE et la procuration de Peggy NORMAND) comme étant Présidents ou membres de certaines de ces associations. Mme TOTARO portant procuration n'a pas pris part au vote.

Vote

Contre	0
Abstention	0
Pour	8

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- **FIXE** le montant des subventions aux associations présentes ou intervenant sur la commune conformément au tableau ci-dessus. Ce montant sera inscrit sur le Chapitre 65 Article 6574 du budget 2019.

6. Vote des taux des 4 taxes ménage pour 2019

2019 – 03 - 005 – 7.1 A

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le vote du budget primitif 2019 sera discuté et voté lors de cette même réunion. Après avoir reçu le tableau n° 1259 de la part de la DGFIP, et analysé l'augmentation des bases pour 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission des finances, de ne pas augmenter les taux pour 2018, sachant par ailleurs que ces taux s'inscrivent dans le processus d'harmonisation des taux que vient de lancer la Communauté de Communes Couserans Pyrénées dans le cadre du Pacte fiscal de neutralisation pour 2019. L'Attribution de Compensation que la Communauté de Communes envisage de verser aux communes membres permet à ces dernières de baisser si nécessaire leurs taux déjà pratiqués antérieurement ; ce qui est le cas pour notre commune, avec une "**Attribution de compensation**" pour **2019** de **164.044,00€**.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

DECIDE de reconduire les taux calculés par la Communauté de Communes dans le cadre d'une harmonisation des taux sur l'ensemble du territoire pour l'exercice 2019 (TH, TFB, TFNB) conformément au tableau ci-dessous :

TAXES	TAUX VOTES POUR 2018 (a)	TAUX COMMUNE repris pour 2019 voir tableau CCCP. (b)	Taux CCCP pour 2019(c)	Taux consoli dé 2019 (b +c)
TH	6,11%	5,41%	13,04%	18,45%
TFB	7,42%	6,63%	13,47%	20,10%
TFNB	0,85%	0,00%	77,91%	77,91%

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour transmettre cette délibération à Madame la Préfète de l'Ariège.

7. Vote du budget primitif 2019

2015 – 04 - 006 – 7.1

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif 2019, qui sera voté par chapitre, suivant la répartition ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2019					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges générales	196.850,00	70	Produits et services	43.880,00
12	Charges de personnel	255.330,00	73	Impôts et taxes	306.175,00
65	Autres charges de gestion courante	54.914,00	74	Dotations Subventions et participations	226.814,00
66	Charges financières	11.600,00	75	Autres produits de gestion courante	32.400,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	76	Produits financiers	-
.022	Dépenses imprévues	7.800,00	77	Produits exceptionnels	4.500,00
.014	Prélèvement GIR	23. 205,00	.013	Atténuation de charges	32.500,00
.023	Transfert à la section Investissement	232.303,00	.042	Transfert entre sections	14.000,00
.042	Transfert entre sections	12.980,00	.002	Excédent reporté	134.913,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		795.182,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		795.182,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
.001	Déficit d'investissement	138.804,00	.001	Excédent d'investissement	-
204	Subventions d'équipement	3.500,00	1068	Affectation du résultat	224.725,00
16	Emprunt remboursement en capital dont dépôts de garantie des loyers (2.700)	134.320,00 dont 2.700 loyers	021	Transfert de la section de fonctionnement	232.303,00
21	Immobilisations incorporelles	18.300,00	10	Dotations fonds divers (FCTVA52.071,00+TA 6.000,00)	58.071,00
23	Immobilisations en cours	2312 : 500,00 2313 : 261.000,00 2315 : 201.900,00 238 : 17.100,00 TOTAL : 480.500,00	13	Subventions attendues	19.411,00
040	Transfert entre sections	14.000,00			
			16	Emprunts et dettes assimilés Dépôts de garantie loyers(2.700€)	333.756,00 2.700,00 TOTAL : 335.856,00
041	Opérations patrimoniales	53.700,00	045	Opérations sous mandat	0
020	Dépenses imprévues	8.000,00	040	Transfert entre sections (Amortissements)	12.979,00
			041	Opérations patrimoniales	53.700,00
			.024	Cessions d'immobilisations	-
RAR	Restes à réaliser 2018	337.547,00	RAR	Restes à réaliser (subventions 2014)	251.626,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1.188.671,00	TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT		1.188.671,00

LISTE DES OPERATIONS PROJETEES PREVUES AU BUDGET 2019			
OPERATION 101 Ad'ap 2016 TF (Mairie, Ecoles, Salle, Multiservices)	Terminée		
OPERATION 102 Rues du village	A solder Terminée	RAR	62.760€
OPERATION 103 Chemins communaux	Terminée		
OPERATION 104 Voirie 2017	Terminée		
OPERATION 105 AD'AP 2017 TC (église et t cimetière alles du Dojo voie accès au stade)	Terminée		
OPERATION 106 Voirie 2018	En cours	RAR	110.000€
OPERATION 107 Sécurisation de falaise sur la piste de Sourroque	A solder M. O D.	RAR	4.000€
OPERATION 108 AD'AP 2018	En cours	RAR	93.000€
OPERATION 109 Voirie 2019	A financer 1ère mise		50.000€
OPERATION 110 Pont sur le LEZ	A financer 1ère mise		100.000€
OPERATION 111 Piste Pastorale	A financer 1ère mise		10.000€
OPERATION 112 Chemin de BERGE	A financer (frais de géomètre) 1ère mise		
			1.900€
OPERATION 113 Moulin d'Aubert AD'AP 2019	A financer		191.000€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote de ce budget 2019 tel qu'il vient d'être présenté, équilibré en dépenses et en recettes.

Vote

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 tel que le Maire vient de le présenter équilibré sur les deux sections en recettes et en dépenses conformément aux tableaux ci-dessus,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de mettre en application ce budget.

8. Autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie éventuelle:

2019 - 03- 007 - 7.3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le budget 2019 a été élaboré avec un important volume de "restes à réaliser", soit environ 337.547€ en dépenses et 251.626€ en recettes.

Une partie des travaux engagés en 2019 vont générer une masse importante de dépenses que le budget 2019 ne permet pas de prendre en compte en début d'année, faute de trésorerie suffisante. Pour se faire, il serait nécessaire de prévoir une ligne de Trésorerie éventuelle à solliciter auprès d'une banque, en attendant que les subventions sollicitées soient versées, ainsi que le FCTVA (en juin) pour 52.071€ et les subventions pour 251.626€.

La ligne de trésorerie interactive qui pourrait être nécessaire pour un montant maximum de 150.000€, permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Moulis décide de contracter auprès d'une banque, après mise en concurrence peuvent être les suivantes :

Montant : 150.000€,

Durée : Un an maximum.

Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle.

Le remboursement et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débits d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette démarche qui risque d'être bien utile pour une réalisation optimale du budget 2019.

Vote

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- **DECIDE** si le besoin est avéré, de contracter une ligne de Trésorerie interactive d'un montant maximum de 150.000€ pour une durée de un an ,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer éventuellement le contrat de ligne de trésorerie avec la banque qui proposera les meilleurs intérêts pour notre collectivité,

9- Frais de scolarité d'un enfant Moulisien scolarisé en ULIS à St-Girons

2019 - 03 - 008 - 8.1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par courrier, Monsieur le Maire de St-Girons nous a informés qu'un élève domicilié sur Moulis est scolarisé sur sa Commune en ULIS, à l'école SAINT-ALARY, après demande des parents pour un suivi particulier. Cette scolarisation fera l'objet d'une participation financière, sollicitée par la Commune de St-Girons.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de prévoir la prise en charge de cette participation, étant donné que l'avis de la commune d'origine avait été sollicité et aussi parce qu'il s'agit d'un enfant qui doit être suivi et aidé. Il propose donc à l'assemblée de prendre en charge les frais de scolarisation correspondants qui s'élèvent à 745€ pour l'année 2019.

Vote

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- DECIDE** de prendre en charge les frais de scolarisation de l'enfant ANTRAS Laurent, scolarisé en ULIS à St-Girons,
- PRECISE** que le financement correspondant (745,00€), est prévu sur le budget 2019.

Demande de subvention pour l'animation du Site NATURA 2000 pour l'année 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Moulis a pris l'animation du Site NATURA 2000. Cette animation est financée par des fonds européens et par l'Etat. Le projet d'animation pour 2019/2020, entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, porte sur les actions 27, 31 et 6 du Document d'Objectif validé.

L'animation est assurée par des intervenants extérieurs : Association des Naturalistes Ariégeois (ANA) GESNAT (Gestionnaire des Espaces Naturels), et une photographe professionnelle.

Le projet d'animation portera principalement sur la sensibilisation des scolaires et du grand public et est évalué à 21.090.47 €, se décomposant comme suit : GESNAT 6.875,00€ l'ANA 10.800,00€, la PHOTOGRAPHE ROUSSEAU 2.035,00€, et les frais de structure (frais de déplacement, coûts indirects de personnel) pour 1.380.47€ soit un total de 21.090.47€. Ces opérations seront financées par l'Etat et des Fonds européens à environ 53% et 47% chacun.

Vote:

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- APPROUVE le projet et le plan de financement tels qu'ils viennent d'être présentés,
- DEMANDE aux services de l'Etat (DDT) de valider ces documents et de nous octroyer les aides correspondantes,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour présenter le projet d'animation NATURA 2000 pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 aux services instructeurs.

QUESTIONS DIVERSES

10. Délibération portant avis sur l'implantation d'une scierie industrielle pour feuillus (hêtre 40 000m3 et chêne 10 000m3) près de LANNEMEZAN dans les Hautes-Pyrénées

2019-03-009-8.8

Monsieur le Maire, donne compte-rendu des informations apportées par l'Association Départementale des Communes et Collectivités Forestières des Pyrénées Atlantiques concernant le projet d'une scierie industrielle de feuillus dans le massif pyrénéen.

Ce projet nécessiterait un approvisionnement de 40 000m3 de hêtre et 10 000m3 de chêne et serait implanté à LANNEMEZAN, pour se situer à un endroit stratégique, de manière centrale par rapport à la ressource.

Pour l'essence hêtre, pour laquelle les élus appellent de leurs vœux une reprise du marché à des tarifs satisfaisants, la demande concerne des qualités bien précises, la première étant des billes de 2,50m à 3,00m de longueur, un diamètre médian de 42 cm minimum, pas de nœuds et un cœur réduit à un petit diamètre voir pas du tout. La seconde concerne les grumes avec un diamètre médian de 37 centimètres avec du cœur accepté avec un pourcentage assez conséquent tant que ce dernier est sain et régulier.

L'investisseur souhaite avoir des contrats d'approvisionnement "rendus usine" pluriannuels, qu'il va falloir mettre en œuvre. L'investissement comprendrait, au-delà du parc à grumes et du banc de scie, des séchoirs et étuves, les produits finaux étant des arrivés feuillus séchés.

L'ONF lors de la 2ème réunion du 2 avril 2019 a précisé que les volumes supplémentaires existent sur le massif, pour satisfaire cette demande. En contrepartie, il est bien entendu, que les prix qui seront pratiqués devront être revus à la hausse.

L'industriel souhaite un engagement rapide à fournir ces bois par contrats d'approvisionnement, l'investissement matériel étant de l'ordre de 3 à 4 M€ minimum.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire:

Vote :

Contre	1
Abstention	8
Pour	3

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

-SE PRONONCE DEFAVORABLEMENT sur le dossier présenté, faute de certitudes sur les approvisionnements potentiels, même si l'ONF a apporté des assurances sur la capacité des communes forestières à pouvoir fournir le volume escompté par l'industriel, de façon pérenne. et également, sans avoir des assurances sur les prix d'achat de la ressource qui prenne en compte les frais d'entretien, mais aussi des investissements effectués sur les voies de vidange des bois.

-DEMANDE toutefois que nous soyons destinataires des éléments élaborés par le service ONF, quant à la suffisance de la ressource, (sachant que la commune de Moulis a exploité sa ressource et qu'il faudra patienter pour de nouvelles coupes). Par ailleurs, il serait opportun, notamment, de savoir si la nouvelle unité projetée ne fera pas entrave au tissu industriel existant sur le territoire.

Le Conseil Municipal de Moulis se prononcera toutefois favorablement si les conditions édictées ci-dessus, sont assurées et notamment :

- . La Prise en compte de l'approvisionnement des clients locaux actuels et historiques,
- . Que l'ONF s'engage par écrit sur les états d'assiette pluriannuels fiables, à nous soumettre,
- . Que la notion "environnement", soulevée par les populations, soit prise en compte dans l'esprit d'une gestion durable et responsable,
- . Qu'un programme de desserte et de soutien au câble soit négocié en amont ainsi qu'une formation des acteurs de la mobilisation, soit lancée avec les pouvoirs publics,
- . Que la seconde transformation soit alimentée selon le besoin par cet outil,
- . Qu'un positionnement du prix d'achat satisfaisant soit proposé par le demandeur, pour les raisons citées dans les prononcés cités ci-dessus,

-DIT qu'un engagement favorable sera apporté lorsque l'approvisionnement contractuel pourra être connu et débattu.

QD1. Extension du réseau électrique BT au hameau de Rames

Monsieur Craig PRESTLEY domicilié à Rames, a sollicité le Syndicat des énergies de l'Ariège (SDE 09), pour la desserte de son habitation à l'entrée du hameau de Rames. S'agissant d'une extension de réseau pour une construction située à plus de 30 mètres du réseau électrique, l'extension de ce réseau ne peut être réalisé que par la collectivité comme nous avons pu le pratiquer en divers autres points de la commune.

Il est à noter que cette demande n'est pas nouvelle et qu'un Permis de construire est en instance sur la première construction à l'entrée du hameau. Cette réhabilitation permettrait d'aménager cette grange, évitant ainsi une ruine supplémentaire dans ce hameau déjà bien

pourvu. Cette extension, vu la nature du sol, serait réalisée en aérien après accord des riverains du chemin communal qui pour certains verraient un surplomb possible de leur propriété (aujourd'hui d'accord).

Après accord de l'assemblée, le SDE 09 fera l'étude de ce projet, ainsi que le chiffrage correspondant qui seront soumis le moment venu à l'approbation du Conseil municipal.

QD2. Consultation de divers Bureaux d'études pour mener à bien le projet de construction d'un nouveau pont sur le LEZ à Aubert

Une consultation de Maîtres d'Oeuvre spécialisés s'avère indispensable pour mener à bien le projet de desserte de la Marbrière d'Aubert. Etude technique de cet ouvrage avec étude géotechnique pour les appuis en berge de rivière et Etude hydraulique et environnementale sollicitée par les services de l'Etat. Il en sera de même, pour une éventuelle étude "Cas par cas", qui serait sollicitée par la DREAL.

QD3. Demande de participation de la Fondation du patrimoine pour la mise en valeur du giratoire d'Aubert dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine industriel local.

Après discussion avec l'Association "Patrimoine Moulisien » et le marbrier Giorgio RIVIERI, il serait peut être intéressant de mettre en valeur le dôme du giratoire d'Aubert avec des éléments anciens en provenance de la marbrière "Grand Antique d'Aubert". Cette démarche après avis du délégué départemental du Patrimoine, pourrait être accompagnée d'une mise en place de deux blocs de marbre anciens reliés entre eux par des vieux câbles à partir du treuil antique qui était jadis utilisé pour extraire les blocs débités de la marbrière. Cette opération "*mise en valeur du Patrimoine industriel*", pourrait être ainsi financée par la Fondation du Patrimoine et par le Club des mécènes.

Questions ou informations dans l'assemblée ?

Elisabeth TOTARO: rappelle que la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, se déroulera comme d'habitude au Monument aux morts, avec départ du cortège devant la mairie à 11h 30, suivi d'un vin d'honneur.

Une demande d'un riverain de la Place de l'Anglade qui souhaite, si la commune de Moulis en est d'accord, utiliser le "kiosque" au bas de la Place pour de la vente de produits (boissons, crêpes,) à emporter. Une demande écrite lui a été demandée et sera soumise lors de la prochaine assemblée.

François DURAN s'inquiète du fait que les riverains ou utilisateurs du "Chemin des Clots" à Arguilla, pour éviter des trous sur la voie communale passent sur son terrain limitrophe de cette voie. Réponse : Prévoir éventuellement une clôture avec autorisation ou traitement de la couche de surface par de la chaussée traditionnelle, ce qui ne réduira pas pour autant les vitesses pratiquées (à voir si le budget 2019 peut dégager quelques possibilités).

1 personne présente dans le public, partie avant la fin de la séance.

La Séance est levée à 23h 30

